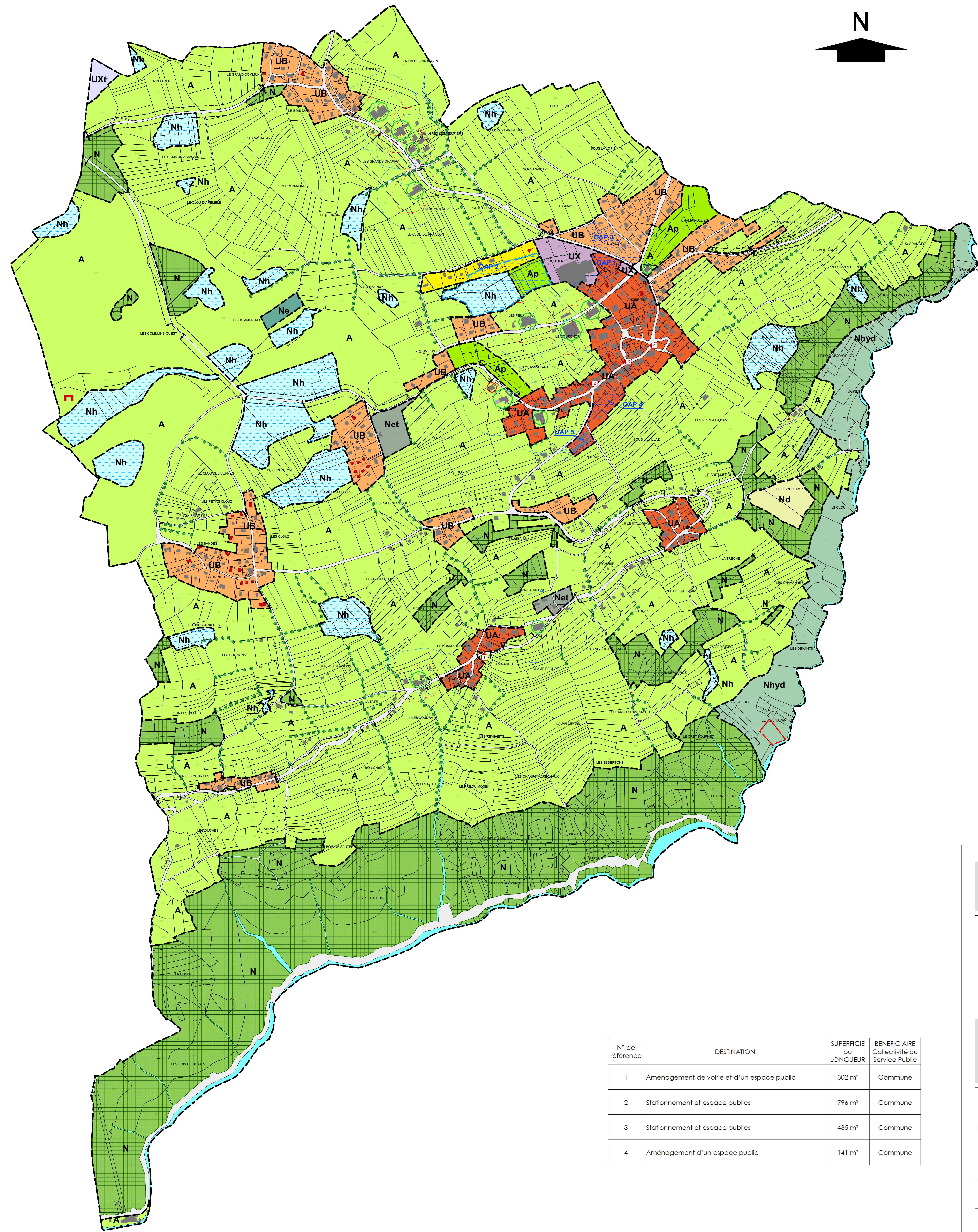


LEGENDE

- ZONES URBAINES**
- UA** Zone d'urbanisation de forte densité
 - UB** Zone d'urbanisation de moyenne densité
 - UX** Zone d'activités économiques
 - UXt** Zone d'activités économiques et touristiques
- ZONES D'URBANISATION FUTURE**
- OAP** Zone d'urbanisation OAP
- ZONES AGRICOLES**
- A** Zone agricole
 - Ap** Zone agricole paysagère
- ZONES NATURELLES**
- N** Zone naturelle et forestière
 - Ne** Zone naturelle d'équipements publics
 - Net** Zone naturelle d'équipements publics et touristiques
 - Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
 - Nhyd** Zone naturelle d'équipement hydroélectrique
 - Nd** Zone de réhabilitation de la décharge
- INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES**
- Emplacements réservés
 - 3** Numéro des emplacements réservés
- RENSEIGNEMENTS DIVERS**
- Actualisation du bâti
 - Limite d'implantation
 - Haies à préserver au titre de l'article L.151-19 du C.U.
 - Exploitations agricoles
 - Reculs sanitaires
 - Bâti isolé en zone A repéré au titre de l'article L.151-19 du C.U.
 - Recul par rapport à l'axe de la route départementale
 - Secteur soumis à orientation d'aménagement et de programmation (se reporter au cahier "Orientations d'aménagement et de programmation")
 - Espaces naturels protégés au titre de l'article L.151-23 du C.U.
 - Secteur d'aménagement à enjeux écologiques
 - Espace boisé non classé à protéger

Permis de démolir : Il est obligatoire pour les bâtiments repérés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.

Département de la Haute Savoie
COMMUNE DE VINZIER

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° 3a **PLAN GENERAL DE LA COMMUNE**

PHASE approbation **AVRIL 2018** **Ech : 1/5000°**

Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2018, approuvant la révision n°1 du P.L.U. de VINZIER.

Le Maire, Marie Pierre GIRARD

25/03/2011	APPROBATION	ELABORATION
27/04/2018	APPROBATION	REVISION N°1

N° de référence	DESTINATION	SUPERFICIE ou LONGUEUR	BENEFICIAIRE Collectivité ou Service Public
1	Aménagement de voirie et d'un espace public	302 m²	Commune
2	Stationnement et espace publics	796 m²	Commune
3	Stationnement et espace publics	435 m²	Commune
4	Aménagement d'un espace public	141 m²	Commune